

# Abdelkader HAMMANI



Né un 1er novembre 1926, **Abdelkader HAMMANI** fut dans un passé lointain, l'une des premières gloires de l'athlétisme Algérien avant l'indépendance. Spécialiste du steeple avec son titre de champion d'Afrique du nord sur le 3000m steeple décroché à Tunis en 1947. Il était sociétaire du Mouloudia d'Alger, dont le père Si Mohamed était membre fondateur du club doyen.

Il a fait également parti de la grande équipe de cross-country du MCA qui est allé remporter le championnat de France à la fin des années 40. Il signa ensuite au Racing Club de France. Au début des années 50 il couru auprès du grand Émile Zatopek à l'hippodrome du Caroubier. Avec son compagnon de route Tayeb MEGHZI il participa à la formation des champions de l'après indépendance. Il décède le 27 Octobre 1984 à l'âge de 58 ans.

## REGLEMENT TECHNIQUE

La ligue Algéroise d'Athlétisme organise, sous l'égide de la Fédération Algérienne d'Athlétisme, les Championnats d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMMANI ».

1- La Confirmation et la Remise des Dossards s'effectueront au stade Bateau Cassé, Bordj El Kiffen, Alger comme suit :

Date	Heure	Obs
Le Jeudi 25 Mars 2021	14:00 à 19:00	Confirmations et Retrait des Dossards pour le programme des deux (02) journées
Le Vendredi 26 Mars 2021	15:00 à 17:00	Confirmations et Retrait des Dossards pour le programme de la journée du Samedi

### 2- Les Engagements :

Les clubs sont priés d'engager leurs athlètes via le site <http://www.dzweblicence.com/faa>

Toutes les informations sur la procédure d'engagement est disponible sur [faa.dz](http://faa.dz)

Tout envoi transmis en dehors de cette plateforme ne sera pas pris en considération.

Dernier délai de confirmation des engagements : **Mercredi 24 Mars 2021 à Minuit**. Dépassé cette date, aucune confirmation ne sera prise en considération.

**Aucune confirmation ne sera acceptée le Jour de la Compétition.**

Les Dossards peuvent être récupérer le jour de la compétition.

3 - La présentation de la licence sportive FAA 2021 à la chambre d'appel est obligatoire.

4- Participation : ouverte aux U20 et Seniors Hommes et Dames.

Les U18 G/F né(e)s en 2004 et 2005 peuvent participer dans la limite de 02 épreuves individuelles au choix, et si les 02 épreuves sont des courses, une seule peut dépasser 200m.

**Les U18 Filles et Garçons ne sont pas autorisés à participer aux épreuves suivantes :**

**U18 Filles : 60m Haies-Poids-Javelot-Marteau-10.000m Marche et les EC.**

**U18 Garçons : 60m Haies-300m Haies-Lancers et les EC.**

## 5- Les épreuves se dérouleront selon les règles de Word Athletics notamment :

### 5-1- ABSTENTION DANS UNE EPREUVE (règle RT4/4 -WA).

Un athlète est exclu de sa participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition, y compris les relais, dans les cas où :

- a)- La confirmation de sa participation avait été donnée mais il n'y a pas pris part « **DNS** ».
- b)- il était qualifié, après un tour préliminaire dans une épreuve, pour participer à la suite de cette épreuve, mais y fait ensuite défaut ; Cependant la présentation d'un certificat médical délivré par un médecin autorisé par le COL peut constituer une raison suffisante pour accepter que l'athlète n'est pas en mesure de participer après la clôture des engagements ou à un tour précédent mais qu'il sera en état de participer dans les épreuves programmées un jour ultérieur.

### 6- RECLAMATIONS (règle RC8 -WA).

- a)- Les réclamations concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve devront être déposées 30mn qui suit **l'annonce officielle des résultats** de cette épreuve.
- b)- Toute réclamation doit être faite oralement en premier lieu au Juge Arbitre par l'athlète lui-même ou par son représentant. Si le Juge Arbitre prend une décision, il y aura droit d'appel au Jury d'Appel.
- c)- Dans les concours, un athlète peut faire une réclamation verbale immédiatement après un essai jugé comme faute.
- d)- Une réclamation au jury d'appel doit être déposée avant les 30mn qui précèdent la décision du Juge Arbitre. Elle doit être faite par écrit, signée par un officiel responsable, agissant au nom de l'athlète et doit être accompagnée d'une somme de **5000 DA** qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.
- e)- En l'absence d'un Jury d'Appel, la décision du Juge Arbitre sera définitive.
- f)- Un responsable par club est habilité à formuler des réserves sur papier avec cachet du club et sa désignation sera mentionnée à l'accueil au COL.

### 7- ENGAGEMENT SIMULTANEE : (règle RC4.3 -WA).

Si un athlète est inscrit à la fois dans une course et un concours ou 2 concours à la fois, le chef juge ou le Juge Arbitre compétent pourra autoriser cet athlète pour un essai chaque tour, ou pour chaque essai au saut en hauteur et à la perche à effectuer son essai dans un ordre différent de celui qui a été tiré au sort.

**8- DOSSARDS** : (règle RC5.7 -WA). il sera délivré un dossard par athlète pour toute la durée de la compétition. Ce dossard est personnel et doit être porté visiblement sur la poitrine, **dans les sauts** il peut le mettre sur la poitrine ou le dos.

### 9- AIDES NON AUTORISEES : (règle Cr 6.3) :

9.3.1. Mener une allure dans les courses

9.3.2 : Aucun appareil (portable, radio, etc) n'est permis dans l'arène. Les athlètes ne doivent recevoir de conseils d'aucune personne se trouvant dans l'arène.

9.3.3. Porter des chaussures non conformes aux règles.

**10- CHAMBRE D'APPEL** : il est important que les athlètes se présentent à la chambre d'appel aux horaires déterminés sans engins ou autre objet interdit.

Horaires d'entrée à la chambre d'appel		Entrée sur le lieu de compétition
20' avant le début de l'épreuve :	sprint / haies	10' avant le début de l'épreuve
15' avant le début de l'épreuve :	1/2 fond	5' avant le début de l'épreuve
40' avant le début de l'épreuve :	perche	30' avant le début de l'épreuve
30' avant le début de l'épreuve :	les autres concours.	20' avant le début de l'épreuve

**Tout athlète ne s'y présentant pas à l'heure indiquée, peut se voir refuser la participation.**

## **11-TOURS ET SERIES :**

- a) 60m-60m haies
  - 2 séries : les 3 premiers et les 2 meilleurs temps
  - 3 séries : les 2 premiers et les 2 meilleurs temps
- b) 150m-300m-300m haies-
  - 2 séries : les 3 premiers et les 2 meilleurs temps
  - 3 séries : les 2 premiers et les 2 meilleurs temps
- c) 600m : L'épreuve sera courue en couloir
  - 2 séries : les 3 premiers et les 2 meilleurs temps
  - 3 séries : les 2 premiers et les 2 meilleurs temps
  - 4 séries : le premier de chaque série et les 4 meilleurs temps.
- d) 1000m-
  - 2 séries : les 5 premiers et les 2 meilleurs temps
  - 3 séries : les 3 premiers et les 3 meilleurs temps

Si un tour qualificatif devrait être supprimé (8 athlètes ou moins pour les 60m - 60mH et le 600m, 8 athlètes ou moins pour le 150m le 300m, 300mH, 15 athlètes ou moins pour le 1000m), la finale se déroulera à l'heure prévue.

## **12- DEBUT DE BARRE :**

**Hauteur : Dames / 1.30- 1.40 -1.45-1.48-1.51-1.54 -1.56 puis de 2 en 2 cm**

**Hommes / 1.80 -1.85- 1.90- 1.95- 1.98- 2.01- 2.04- 2.07 – 2.10 puis de 2 en 2cm**

**Perche : Dames / 2.05 -2.15- 2.25- 2.35- 2.45- 2.55- 2.60 – 2.65 puis de 5 en 5 cm.**

**Hommes /3.40- 3.60- 3.80- 4.00- 4.10- 4.20- 4.30- 4.40- 4.50 puis de 5 en 5 cm.**

**Planche triple saut : Dames : 10m**

**Hommes : 13m**

Toute infraction aux règles citées ci-dessus entraînera la disqualification de l'athlète.

# REGLEMENT TECHNIQUE

**Art 1 :** Le **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »** aura lieu les 26 et 27 mars 2021 Au Stade d'Athlétisme de Bateau Cassé, Bordj El Kiffen, Alger

**Art 2 :** Le **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »** Est Organisé au profit des Catégories d'âges suivantes :

Réf	Sexe	Catégories d'âges	Naissances
01	Filles	U 20	2002 / 2003
		Seniors	2001 & -
02	Garçons	U 20	2002 / 2003
		Seniors	2001 & -

**NB :** Les athlètes U 18 pourront participer à condition que les épreuves aient les mêmes caractéristiques que celles des seniors et ce, dans la limite de deux (02) épreuves individuelles au choix. Si les 02 épreuves s'avèrent être 02 courses, une seule pourra dépasser 200m.

**Art 3 :** Le **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »**

- Est obligatoirement organisé sur un stade répondant aux normes réglementaires et doté d'une piste dotée (en revêtement synthétique), d'aires de Sauts et de Lancers.
- Le nombre de couloirs en virage ne peut être inférieur à Six (06).

**Art 4 :** **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »**

- Est ouvert aux clubs et athlètes dûment affiliés et licenciés.
- La licence de l'année en cours est obligatoire.
- Les confirmations de participation doivent parvenir huit (08) jours avant le début de compétition.

**Art 5** Le **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »** est Organisé en trois (03) ou quatre (04) demi – journées.

**Art 6 :** **Titres et Récompenses :**

- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque épreuve.
- Toutefois, la ligue organisatrice peut envisager des récompenses supplémentaires.

**Art 7 :** **Les épreuves arrêtées :**

- **Courses :** 60m – 150m – 300m – 600m – 1000m – 3000m – 10.000m Marche (Dames + Hommes).  
30m Haies – 300m Haies.
- **Sauts :** Longueur – Triple Saut – Hauteur – Perche.
- **Lancers :** Poids – Disque – Javelot – Marteau.
- **Epreuves Combinées :** Pentathlon (Dames) – Heptathlon (Hommes).

**Art 8 : Mode de qualification** : sont qualifiés aux **Championnats d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »**  
(Séminaire Technique National Oran 2017)

<b>Epreuves</b>	<b>Athlètes Qualifiés</b>	<b>Total au Départ</b>
<b>60m – 150m – 300m. 60m H – 300m H.</b>	- Le champion National sortant - Les 23 meilleures performances	<b>24</b>
<b>600m – 1000m.</b>	- Le champion National sortant - Les 23 meilleures performances	<b>24</b>
<b>3000m – 10.000 Marche</b>	- Le champion National sortant - Les 15 meilleures performances	<b>16</b>
<b>Les Concours – Les Epreuves Combinées.</b>	- Le champion National sortant - Les 11 meilleures performances	<b>12</b>

**NB :**

- Participation sur la base de la compilation des résultats des compétitions Hivernales (Les Régionaux et les Journées FAA)
- Le délégué Technique **Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »** est habilité à arrêter les performances de qualification (Minimas).
- Application de la réglementation en plein air remodelée en épreuves intermédiaires.

**Art 9 : Tenue du Club.**

Le port de la tenue aux **couleurs** du Club est obligatoire pour tous les Athlètes. Une publicité peut y être insérée  
Conformément aux règles de World Athletics (Ex .IAAF).

**Art 10 :**

Les Règles de déroulement et le programme **du Championnat d'Algérie Hivernal « Abdelkader HAMANI »** seront arrêtés par le Délégué Technique.